



ACTIONS SUR LE RISQUE

**Protéger la flotte
et le patrimoine
de votre collectivité**



ACTIONS SUR LE RISQUE

Pour vous aider à faire face à la recrudescence des sinistres au sein de votre collectivité, SMACL Assurances développe des plans de prévention.

Objectifs :

- > protéger les bâtiments publics,
- > responsabiliser les agents et les usagers,
- > prévenir les risques d'accidents routiers liés à l'utilisation de véhicules de service.

Résultat : des dépenses maîtrisées

Pour vous accompagner dans cette démarche de prévention globale, la faire partager et appliquer par les agents de vos services, SMACL Assurances vous propose un plan de prévention qui se décline en **5 idées phares**.

UN PLAN DE PRÉVENTION EN 5 IDÉES PHARES

1 Diminuer la fréquence des sinistres

Ensemble nous pouvons mener une démarche prévention constructive : détecter et analyser les indices de dégradation.

> SMACL Assurances vous accompagne pour mieux identifier le risque, mieux le maîtriser et surtout limiter sa gravité.

2 Anticiper les "petits accidents"

La répétition de petits accidents de la route peut devenir symptomatique et entraîner des sinistres beaucoup plus graves.

> SMACL Assurances vous aide à sensibiliser vos agents.

3 Préserver l'assurabilité de vos risques

Lorsque les sinistres s'accumulent, l'assurabilité de votre patrimoine peut être menacée.

> SMACL Assurances construit avec vous une organisation préventive au sein de votre collectivité.

4 Protéger l'image de votre collectivité

Parce qu'il est difficile de maîtriser les comportements irresponsables.

> SMACL Assurances vous aide à identifier les événements susceptibles de nuire à l'image de votre collectivité.

5 Assurer la continuité du service public

Parce qu'il est difficile de satisfaire les besoins de ses concitoyens.

> SMACL Assurances est à vos côtés pour détecter les éléments qui grèvent le budget de votre collectivité ou enrayent le bon fonctionnement du service public.

PROTÉGER LE PATRIMOINE DE VOTRE COLLECTIVITÉ

Premières cibles de la malveillance, les bâtiments publics sont vulnérables : effractions, cambriolages, destruction de matériels, tags, jets de projectiles, incendies volontaires...

Autant de dégradations qui alourdissent les dépenses d'entretien, mais qui peuvent être évitées grâce au plan prévention de SMACL Assurances.

Pour assurer la protection des bâtiments publics et préserver l'intégrité de votre patrimoine, SMACL Assurances vous propose des diagnostics de vulnérabilité.

Objectifs : rendre vos biens moins attaquables, garantir leur sécurité... mais également entretenir une bonne image de votre collectivité dans l'esprit des administrés.

AU TOP DES DÉGRADATIONS

- 1 - Incendies volontaires** frappant des établissements sportifs, culturels et scolaires
- 2 - Vols et dégradations** de matériels
- 3 - Vandalisme** (tags sur les murs, jets de projectiles, etc.)

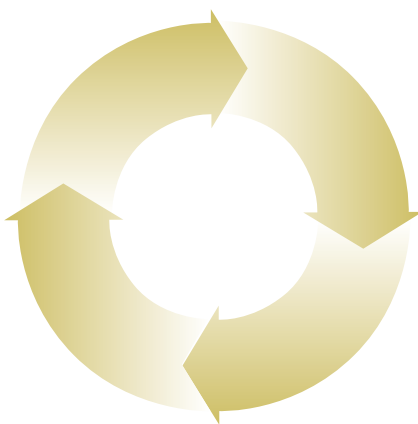
La démarche diagnostic de vulnérabilité du patrimoine :

Réalisation d'un inventaire et d'une évaluation des risques

par quartiers et/ou catégories de bâtiments (écoles, gymnases, établissements culturels, etc.).

Accompagnement continu

Nos experts suivent la mise en place des préconisations, contrôlent le résultat et proposent des améliorations.



Une aide personnalisée

pour vos services techniques : remise de toute la documentation nécessaire à la sécurité et à la protection (assistance à la mise en place d'un règlement intérieur...).

À l'issue du diagnostic nos experts vous remettent un rapport de fin d'intervention indispensable à la mise en place d'un plan de prévention sur mesure.



ZOOM SUR UNE VILLE QUI POURRAIT ÊTRE LA VÔTRE

Une commune de moins de 15 000 habitants est victime de dégradations récurrentes sur la voie publique.

Conséquences : une image largement écornée, une population en proie à un sentiment d'insécurité, une perte d'usage des sites sur plusieurs mois et un programme d'assurance patrimoine en rupture avec la réalité du risque.

Pour réduire la fréquence des actes de malveillance et leur gravité, la ville a fait appel à SMACL Assurances.

COMMENT ?

SMACL Assurances et son service prévention des risques a mis en place une collaboration avec la ville pour l'accompagner dans un plan de maîtrise des risques.

AVEC QUELS MOYENS ?

- > recensement de l'ensemble des points vulnérables,
- > création d'une cellule sécurité du patrimoine,
- > encadrement des utilisateurs des bâtiments par consignes et contrôle, gestion sécurisée des accès, stockage des poubelles,
- > travail sur des mesures techniques plus complexes : protections mécaniques, détection des intrusions avec relais en temps réel via une station de télésurveillance et intervention immédiate d'une société de sécurité et/ou des forces de l'ordre.

POUR QUELS RÉSULTATS ?

La mise en place progressive du plan en accord avec la collectivité sur quelques mois a déjà porté ses fruits :

- > très nette diminution des vols : la détection et l'intervention rapide des forces de sécurité ont mis en échec des tentatives,
- > deux sites ont fait l'objet de tentatives d'incendie. La détection et l'intervention quasi immédiate des pompiers ont permis de limiter la propagation avec remise en service des bâtiments quelques heures après le sinistre, les dégâts étant peu importants.

Aujourd'hui, la municipalité, convaincue du bien fondé des actions, poursuit son programme d'investissement pluriannuel tout en s'inspirant des bonnes pratiques communiquées par SMACL Assurances à des fins d'optimisation de l'organisation et des moyens.

ASSURER LA PÉRENNITÉ DE VOTRE FLOTTE AUTOMOBILE

Les accidents de la route représentent l'une des premières causes de mortalité au travail. Plus d'un accident de travail mortel sur deux survient sur la route (mission et trajet) dans un rayon de 15 km autour du domicile ou du lieu habituel de travail. 90 % de ces accidents sont dus au comportement du conducteur. En moyenne, 3 collisions sur 4 (étude prévention SMACL Assurances) engagent la responsabilité du conducteur de la collectivité.

Objectifs : assurer la sécurité des agents en limitant les risques professionnels.

Les décrets du 16 juin 2000 et du 5 novembre 2001 obligent les employeurs à entreprendre une démarche de prévention pour limiter les risques professionnels. Le risque routier en fait partie, d'autant qu'il est fréquent, au sein des collectivités, que des agents passent plus de la moitié de leur temps de travail au volant.

Pour vous soutenir dans le respect de la réglementation, SMACL Assurances vous propose une démarche type Plan de prévention des risques routiers.

Elaborée sur mesure, elle tient compte de votre organisation, du comportement de vos agents et de vos moyens techniques.

AU TOP DES ACCIDENTS

- 1 - Manœuvres avec heurts** contre des corps fixes (bornes, murs, portails...)
- 2 - Heurts de véhicules** en stationnement
- 3 - Vitesse inadaptée** à l'environnement de circulation

LA DÉMARCHE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES ROUTIERS :

Assistance et contrôle de l'efficacité des actions

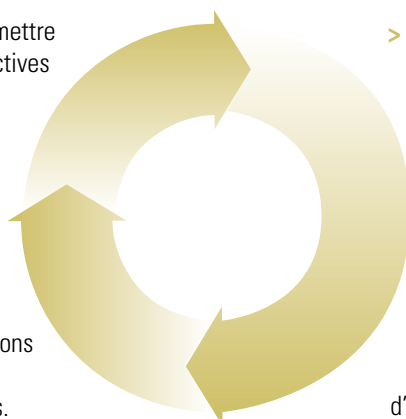
Nos experts vous aident à mettre en place des actions correctives le cas échéant.

Rapport de fin d'intervention

contenant des préconisations pour la mise en place de mesures préventives.

Diagnostic gestion du risque routier de votre collectivité, bilan de situation et définition d'un plan d'actions

- > **Diagnostic** de fonctionnement
- > **Sensibilisation/formation** (agents et encadrement)
 - > Aide à la création d'**outils internes de gestion des sinistres**
 - > Aide à la mise en place du **règlement intérieur**
 - > **Assistance à l'insertion du risque routier** dans le document unique
 - > Aide à la mise en place d'**outils et procédures**





ZOOM SUR UN RETOUR D'EXPÉRIENCE

Une communauté d'agglomération de 200 000 habitants disposant d'un parc automobile de 153 véhicules a confié à SMACL Assurances une mission prévention du risque routier afin de réduire la fréquence et la gravité des accidents.

COMMENT ?

SMACL Assurances a proposé la création d'un groupe de travail associant différents services directement concernés (DRH, service juridique/assurance, service opérationnel, agents conducteurs, ACMO).

AVEC QUELS MOYENS ?

- > communication et échange,
- > élaboration d'une base de données accidents/incidents et définition d'indicateurs,
- > procédures organisationnelles suite aux incidents/accidents,
- > audit terrain avec support audiovisuel,
- > mise en place d'un règlement intérieur,
- > formation et sensibilisation des conducteurs.

POUR QUELS RÉSULTATS ?

La communauté d'agglomération a enregistré une baisse de la moitié du nombre des accidents sur 24 mois. Aucun accident corporel n'est survenu sur cette même période. Ces améliorations ont par ailleurs conduit à une baisse significative du coût de maintenance, une réduction du temps d'immobilisation des véhicules et une amélioration des résultats techniques.



Vous souhaitez

- en savoir plus sur **Actions sur le risque**
- recevoir une proposition personnalisée

05 49 32 20 15

prevention@smacl.fr

smacl.fr

SMACL Assurances

141 avenue Salvador-Allende
79031 NIORT CEDEX 9

SMACL Assurances - Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
Entreprise à conseil de surveillance et directoire régie par le Code des assurances - RCS Niort n° 301 309 605